



Suite à l'annonce du confinement à compter du 29/10 minuit, jusqu'au 1^{er} décembre, sur le territoire national des mesures relatives aux pratiques sportives ont été décidées par le gouvernement :

Fermeture au public des établissements sportifs couverts (y compris les piscines couvertes) et de plein air à l'exception :

- de l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau à huis clos
- des groupes scolaires et périscolaires mais pas des **activités extrascolaires**
- des activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la MDPH, handicap)
- des formations continues ou entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles
- des événements indispensables à la gestion de crise (accueil de populations vulnérables, organisation de dépistages...).

Pour les pratiquants prioritaires (groupes scolaires et périscolaires, sportifs professionnels et de haut niveau, personnes présentant un handicap reconnu par la MDPH) : la pratique sportive est autorisée dans le respect des plannings instaurés et le respect des consignes sanitaires. Toutefois, **l'accès aux vestiaires est interdit** : élèves et sportifs devront venir en tenue.

Les salles de sport (Jarny Sport Détente, Académie des arts martiaux) sont fermées. La pratique sportive est réservée uniquement aux publics prioritaires.

Le Centre Jules Romains est fermé. Les activités sportives sont autorisées uniquement aux publics prioritaires.

Accueil du public & espaces de convivialité (club house) : fermeture au public sauf pour les événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique, pour les assemblées délibérantes des collectivités ou de leurs groupements, pour l'organisation de dépistages sanitaires, collectes de sang, vaccinations...

| | PUBLIC PRIORITAIRE (scolaires, sportifs professionnels et de haut niveau, des formations continues, personnes pratiquant sur prescription médicale, personnes en situation de handicap) | ADULTES ET PUBLIC NON PRIORITAIRE |
|--|---|--|
| EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS, SALLES DE SPORT ET GYMNASES Auguste Delaune, Maurice Baquet, René Rousseau, courts de tennis couverts, MJC. |  Autorisé avec respect des consignes sanitaires Accès aux vestiaires interdit |  Interdit |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR courts de tennis extérieurs, terrains de foot, stades. |  Autorisé avec respect des consignes sanitaires Accès aux vestiaires interdit |  Interdit |
| PISCINE COUVERTE Aquapôle |  Autorisé avec respect des consignes sanitaires |  Interdit |
| CITY STADES |  Fermés | |